

# COMMUNIQUÉ

**Pour publication immédiate**

**Joliette dévoile sa nouvelle**

**Politique d’admissibilité des organismes**

Joliette, le 28 janvier 2025 – C’est avec fierté que la Ville de Joliette présente sa nouvelle Politique d’admissibilité des organismes au soutien municipal. Cette version renouvelée vient substituer la précédente Politique de reconnaissance des organismes et s’inscrit pleinement dans la mission de la Ville en matière de culture, de sport, de loisir et de développement social.

Fondée sur les principes de réciprocité, cette Politique encourage la collaboration entre l’organisation qui offre des services aux Joliettain·e·s et l’administration municipale qui l’accompagne pour accomplir sa mission.

« Je me réjouis de la concrétisation de ce projet, pleinement en adéquation avec les valeurs et la vision de la Ville pour les années à venir. Grâce à notre appui, nous offrons aux organismes l’opportunité d’exercer un rôle essentiel dans l’amélioration de la qualité de vie de nos citoyens », exprime le maire, Pierre-Luc Bellerose.

**Une Politique, deux cadres de référence**

Ce nouveau programme introduit deux cadres de référence évolutifs et adaptables. En fonction des demandes et des besoins, les groupes admissibles pourront bénéficier de soutien sur deux aspects :

* L’accompagnement municipal, qui englobe les ressources professionnelles, administratives, techniques et promotionnelles;
* Le soutien financier.

**Soutien et partenariat**

En regard de sa Politique, la Ville de Joliette a pour intention de :

* Soutenir, accompagner et promouvoir les services des organismes locaux dans une approche commune, équitable et transparente;
* Reconnaître leur rôle dans la qualité de vie à Joliette, en complément du service des Loisirs et de la culture;
* Renforcer la collaboration pour atteindre des objectifs communs.

**Invitation aux organismes**

Les organismes du milieu sont également invités à une séance d'information, durant laquelle un accompagnement pour le dépôt d'une demande d'admission sera offert. Les représentant·e·s pourront choisir entre deux créneaux pour ces rencontres, qui se dérouleront au Pavillon Gilles-Beaudry le 13 février 2025, à

13 h 30 ou à 19 h. Il est demandé aux participant·e·s de confirmer leur présence par courriel à [loisirs@ville.joliette.qc.ca](mailto:loisirs@ville.joliette.qc.ca) ou par téléphone au 450 753-8000, poste 4102. Pour obtenir les détails concernant la Politique d'admissibilité des organismes au soutien municipal, veuillez consulter le site joliette.ca.

* 30 —

Source : Amélie Huneault

Directrice des communications, Ville de Joliette

amelie.huneault@ville.joliette.qc.ca | 450 753-8000, poste 4010